

GUIDE PRATIQUE
POUR LES ABONNÉS ET USAGERS
DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN
DE LA VILLE DE
BRIVE



BIENVENUE

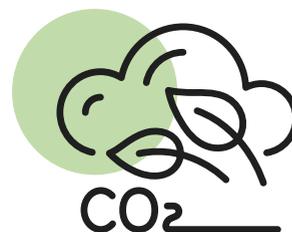
Une question concernant le fonctionnement du réseau ou la gestion de votre contrat ? Ce guide vous apporte des éléments de réponse.

L'équipe de GEB est à votre disposition pour vous accompagner :
contact.geb@groupe-coriance.fr
www.greenenergiebrive.fr

SOMMAIRE

3. LES ATOUTS DU RÉSEAU
4. GEB, UNE SOCIÉTÉ DÉDIÉE AU RÉSEAU DE CHALEUR DE BRIVE
5. LES ACTEURS
6. COMMENT FONCTIONNE UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN ?
7. RÉSEAU PUBLIC ET RÉSEAU PRIVÉ
- 8/9. QUELLES ÉNERGIES POUR VOUS CHAUFFER ?
- 10/11. PÉRIMÈTRE DU RÉSEAU DE CHALEUR
12. CONSEILS AUX ABONNÉS ET BONNES PRATIQUES
13. ÉCO-GESTES
- 14/15. FACTURATION ET TARIFS
16. S'INFORMER
17. CONTACTS

LES ATOUTS DU RÉSEAU



UNE SOLUTION DURABLE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le réseau valorise des ressources locales et vertueuses telles que la biomasse et la récupération d'énergie, contribuant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique. En réduisant de manière drastique l'utilisation des énergies fossiles, le réseau évite les émissions de gaz à effet de serre, améliorant ainsi la qualité de l'air et participant à la conversion énergétique du territoire.

LA MAÎTRISE DU COÛT DE L'ÉNERGIE

Le tarif est compétitif et stable dans la durée puisqu'il n'est pas lié aux fluctuations des prix des énergies fossiles. Le réseau de chaleur bénéficie du taux de TVA réduit à 5,5%. Il n'y a pas de frais d'entretien puisque GEB assure l'entretien des matériels de production et de transport de la chaleur.



UN CONFORT THERMIQUE GARANTI

La conduite et l'exploitation du réseau sont assurées par un personnel d'exploitation dédié joignable 24h/24. Les sous-stations sont régulièrement renouvelées. L'absence de chaudière dans les immeubles élimine les risques d'incendie et les nuisances sonores.

GEB : UNE SOCIÉTÉ DÉDIÉE AU RÉSEAU DE CHALEUR DE BRIVE

Green Energie Brive (GEB), filiale du Groupe Coriance, est la société dédiée à l'exploitation du réseau de chauffage urbain de la **Ville de Brive**, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

GEB a pour mission de fournir à ses usagers l'énergie thermique nécessaire à la satisfaction de leurs besoins de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire en mettant en œuvre des solutions performantes, économiques et respectueuses de l'environnement.

A terme, 6 000 équivalents-logements bénéficieront d'une chaleur écologique et d'un service de qualité à un prix compétitif. Il s'agira de logements, mais aussi de bâtiments publics tels que des établissements scolaires ou encore le centre aquatique.

Le réseau de chaleur de Brive est alimenté à plus de **80 % par des énergies renouvelables et de récupération**. Ce choix énergétique permet une diminution des rejets de **12 900 tonnes de CO₂**, soit l'équivalent des émissions de **10 750 véhicules** sur une période d'un an.

Le réseau de chaleur bénéficie du soutien de :

- **l'ADEME Nouvelle-Aquitaine,**
- **la Région Nouvelle-Aquitaine,**
- **l'Europe (FEDER).**



LES ACTEURS



LA VILLE DE BRIVE
Autorité délégante



LE GROUPE CORIANCE
Coriance a créé une filiale dédiée au réseau de chaleur : GEB



GEB
Société dédiée à 100 % au réseau de chaleur de Brive



Les Abonnés
Gestionnaires des bâtiments raccordés au réseau



Les Usagers
Bénéficiaires finaux du réseau

LE SERVICE PUBLIC S'ORGANISE AU TRAVERS DE TROIS DOCUMENTS :

Le contrat de délégation de service public, conclu entre la Ville de Brive et GEB, précise les obligations de GEB pour le service public de chauffage urbain.

Le règlement de service définit les modalités de livraison de la chaleur aux abonnés et les services aux usagers.

La police d'abonnement, souscrite par l'abonné, précise l'ensemble des conditions de fourniture de la chaleur et, le cas échéant, de la production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS). A sa signature, la puissance souscrite est déterminée en accord avec l'abonné en fonction de son besoin.

COMMENT FONCTIONNE UN RÉSEAU DE CHALEUR ?



Un réseau de chaleur est un chauffage central à l'échelle d'une ville ou de plusieurs villes. Appelé également **chauffage urbain**, il permet de fournir en **chauffage** et en **eau chaude sanitaire** les bâtiments raccordés. Un réseau de chaleur se compose de deux parties : le **réseau public (ou primaire)** et le **réseau privé (ou secondaire)**. Le réseau public produit et achemine la chaleur jusqu'aux pieds des bâtiments, dans un local dédié que l'on appelle « sous-station ».

Le réseau privé la distribue à l'intérieur des immeubles. GEB est en charge de la fourniture de chaleur sur le réseau public. La limite de fourniture se situe juste après l'échangeur de chaleur situé dans la sous-station. L'abonné est en charge des installations du réseau privé, il peut en confier la charge à un exploitant que l'on appelle « exploitant secondaire ».

RÉSEAU PUBLIC ET RÉSEAU PRIVÉ

Dans les sous-stations implantées dans les bâtiments raccordés, la limite de la délégation de service public se situera après les échangeurs de chaleur.

- 1 INSTALLATION DE PRODUCTION DE CHALEUR/ CHAUFFERIE
- 2 RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIC (OU PRIMAIRE)
- 3 SOUS-STATION AVEC ÉCHANGEUR DE CHALEUR
- 4 RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRIVÉ (OU SECONDAIRE)



QUELLES RESPONSABILITÉS ?

RÉSEAU PRIMAIRE / PUBLIC

Production et distribution de la chaleur jusqu'aux brides aval des échangeurs :

GEB :

Conduit et entretient les ouvrages et installations nécessaires à la production, au transport et à la distribution de la chaleur aux abonnés et usagers.

Garantit la fourniture de chaleur nécessaire au chauffage des bâtiments et à la production de l'eau chaude sanitaire.

Assure le comptage de l'énergie livrée en sous-station.

Se charge des travaux de renouvellement et de gros entretien des équipements publics (échangeur).

RÉSEAU SECONDAIRE / PRIVÉ

Distribution de la chaleur aux usagers au sein des bâtiments raccordés

L'ABONNÉ :

Met gratuitement à la disposition de GEB le local accueillant la sous-station.

Assure l'exploitation, le contrôle, la sécurité des installations secondaires depuis les brides aval de l'échangeur jusqu'aux usagers.

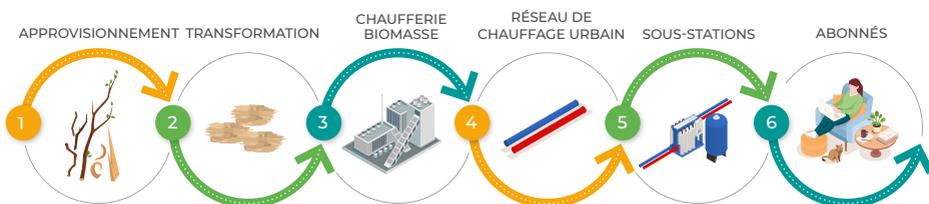
Fournit l'électricité nécessaire au fonctionnement des équipements.

Assure le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement des installations « secondaires ».

QUELLES ÉNERGIES POUR VOUS CHAUFFER ?

LA BIOMASSE

La biomasse est une énergie renouvelable qui présente des avantages environnementaux, économiques et sociaux. Une chaudière biomasse valorise l'énergie calorifique contenue dans le bois, quelle que soit sa forme. L'utilisation de cette source d'énergie permet de garantir aux usagers des coûts compétitifs et stables, moins fluctuants que ceux des énergies fossiles. Les filières d'approvisionnement en biomasse sont des sources d'emplois locaux et non délocalisables, qui contribuent à la structuration de la filière bois-énergie locale.



Le bois énergie est composé de résidus provenant de l'entretien des forêts, des travaux paysagers et des bois en fin de vie de l'industrie.

Ces résidus sont transformés en plaquettes.

La chaleur produite par la combustion de la biomasse réchauffe l'eau du réseau de chaleur.

Le RCU transporte la chaleur de la chaufferie vers les sous-stations qui desservent les réseaux secondaires.

L'échangeur thermique situé dans la sous-station transfère la chaleur du réseau primaire au réseau secondaire.

L'usager bénéficie du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à un coût bas et stable.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES ?

Une énergie non-polluante :

- Une énergie qui émet très peu de CO₂ par rapport aux énergies fossiles.
- Les poussières et les fumées émises lors de la combustion du bois sont filtrées.

Une énergie locale :

- Le bois provient d'un rayon de 100 km maximum autour de la chaufferie.

Une énergie qui contribue au développement économique local :

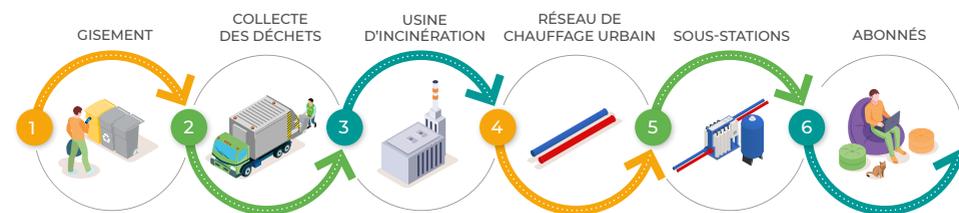
- La filière crée 3 à 4 fois plus d'emplois que l'énergie fossile et des postes non délocalisables.
- Une énergie qui structure la filière bois.
- Les tarifs sont compétitifs et stables dans le temps car quasi-décorrélés des prix fluctuants des énergies fossiles.

Une énergie qui constitue une filière de recyclage :

- Les cendres sont récupérées et valorisées.

LA RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

Certains procédés industriels dégagent de la chaleur. C'est le cas du traitement des déchets non recyclables. La valorisation énergétique consiste à récupérer la chaleur dégagée par la combustion des déchets. Cette chaleur, récupérée initialement sous forme de vapeur sous pression ou d'eau surchauffée, peut ensuite être utilisée pour alimenter un réseau de chaleur ou de froid. Le réseau de chaleur de Green Énergie Brive est relié à l'Unité de Valorisation Énergétique de SYTTOM de Saint-Pantaléon de Larche.



Déchets ménagers des usagers.

Récupération des déchets ne pouvant pas être recyclés.

La chaleur produite par l'incinération des déchets est récupérée sous forme de vapeur sous pression ou d'eau surchauffée pour alimenter le RCU.

Le RCU transporte la chaleur de la chaufferie vers les sous-stations qui desservent les réseaux secondaires.

L'échangeur thermique situé dans la sous-station transfère la chaleur du réseau primaire au réseau secondaire.

Grâce à ses déchets, l'usager bénéficie du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à un coût bas et stable.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES ?

Une énergie de récupération :

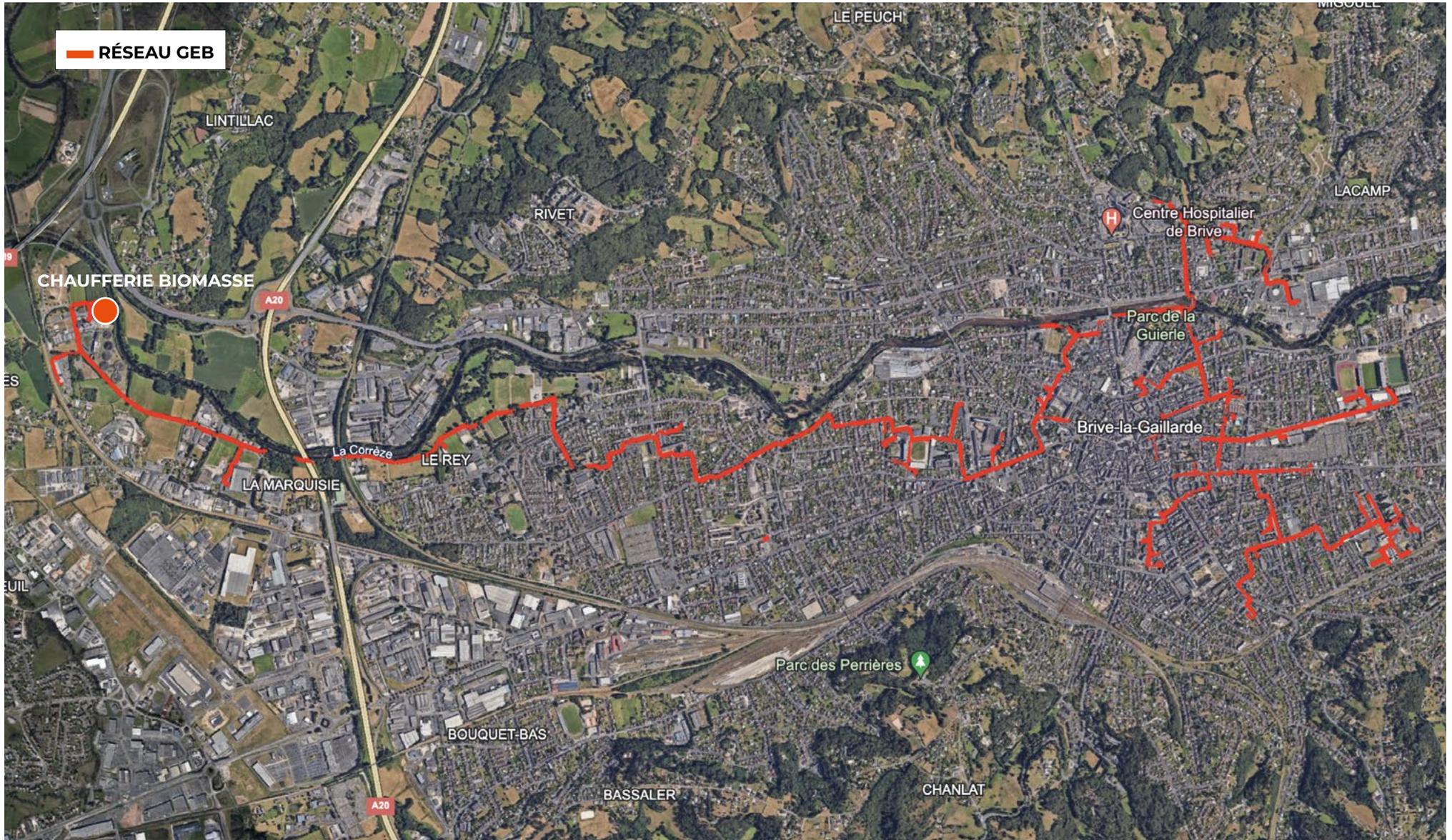
- L'incinération des déchets permet d'éviter de les enfouir. La production de déchets est inévitable, mais valorisés, ils servent à produire de l'énergie. C'est un réel progrès sanitaire et environnemental par rapport aux immenses décharges d'autrefois.

Une énergie économiquement attractive :

- Le coût de l'énergie produite à partir de la valorisation des déchets est particulièrement bas et constitue une solution pour lutter contre la précarité énergétique des foyers.
- Les tarifs sont compétitifs et stables dans le temps car quasi-décorrélés des prix fluctuants des énergies fossiles.

La biomasse et la récupération d'énergie sont accompagnées d'une autre énergie pour garantir la distribution de chaleur en toutes circonstances : **LE GAZ NATUREL**, énergie fossile la moins carbonée, sera utilisé en secours ou en appoint.

PÉRIMÈTRE DU RÉSEAU DE CHALEUR



CONSEILS AUX ABONNÉS ET BONNES PRATIQUES

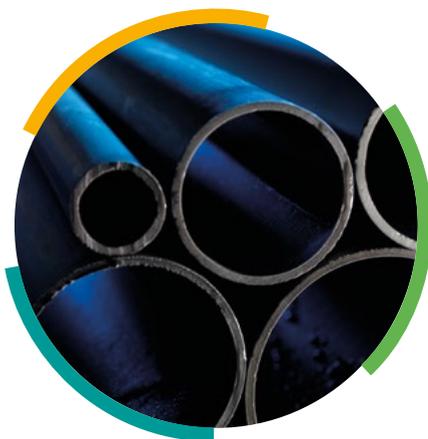
Afin de rendre un service de qualité à l'utilisateur, GEB assure un rôle de conseil proactif envers l'abonné, visant la parfaite articulation entre les ouvrages et équipements du réseau public et les réseaux privés, ainsi que la maîtrise énergétique.

PRÉCONISATIONS POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX PRIVÉS

- **Garantir la qualité de l'eau** des circuits secondaires pour limiter tous risques d'entartrage et de corrosion (exemple : mise en place d'un adoucisseur et traitement filmogène pour les canalisations en galva, ...).
- **Prévoir un robinet de lavage** de la sous-station, avec raccord au nez.
- **Mettre en place un dispositif anti-retour des eaux** (disconnecteur ou clapet) pour le remplissage de l'installation de chauffage ainsi que pour le robinet de lavage présent en sous-station.
- **Recueillir les eaux de vidange et de purge** dans un puisard d'une capacité de 1 m³ avec pompe de relevage électrique à commande par flotteur
- **Mettre en œuvre un désemboueur** (filtration des boues).
- **Prendre des mesures** pour ne pas provoquer d'élévation de température gênante dans les pièces d'habitation contiguës à la sous-station.

PRÉVENTION DE LA LÉGIONELLOSE

Les légionelles sont des bactéries présentes naturellement dans l'eau et les sols humides. L'eau stagnante et une température comprise entre 25 et 45°C favorisent le développement des légionelles. Il est donc conseillé de demander à son exploitant secondaire d'avoir un suivi rigoureux de la température de distribution. Et si nécessaire de procéder à des analyses de détection de légionelles.

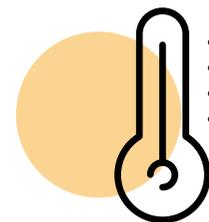


ÉCO-GESTES

Pour réduire sa consommation d'énergie et faire des économies, adoptons quelques gestes simples qui permettent de préserver non seulement sa qualité de vie mais également l'environnement.

Plus d'informations sur le site de l'ADEME : www.ademe.fr

LE CHAUFFAGE



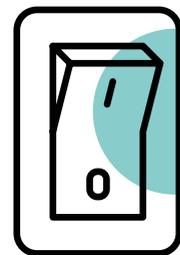
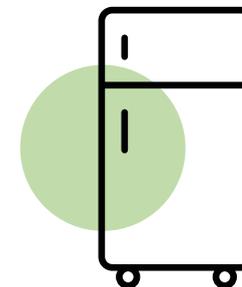
Un degré de moins sur la température de chauffage de votre logement équivaut à une économie d'énergie de l'ordre de 7 %.

- Ne couvrez pas les radiateurs et convecteurs
- Bloquez les entrées d'air froid (hors ventilation)
- Adaptez vos besoins en chauffage à votre rythme de vie
- Évitez les chauffages mobiles

L'ÉLECTROMÉNAGER

À partir d'un demi-centimètre de givre, le réfrigérateur consomme 30 % en plus.

- Placez congélateur et réfrigérateur loin des sources de chaleur ou de froid
- Dégivrez le congélateur et le réfrigérateur régulièrement
- Privilégiez les heures creuses
- Couvrez vos plats lors de la cuisson



L'ÉLECTRICITÉ

Trois ampoules de 75 W allumées pendant une soirée consomment autant d'électricité qu'une lessive à 60°.

- Éteignez la lumière en quittant la pièce
- Évitez l'halogène, très gourmand en énergie
- Nettoyez vos ampoules régulièrement
- Débranchez les chargeurs après usage

FACTURATION ET TARIFS

Green Energie Brive adresse une **facture mensuelle aux abonnés**, gestionnaires de bâtiments bénéficiant de la chaleur du réseau de chauffage urbain de **BRIVE**.

Les abonnés répercutent le coût dans les charges des usagers locataires ou propriétaires en y ajoutant les charges d'exploitation de la chaleur au sein de l'immeuble.

L'entretien du réseau privé est confié à un exploitant secondaire.

Les modalités de facturation, identiques pour tous les abonnés du réseau de chaleur, sont fixées par le contrat de Délégation de Service Public conclu entre GEB et la ville de BRIVE.

L'abonné du bâtiment signe avec GEB une police d'abonnement sur la base des éléments définis dans le règlement de service et les caractéristiques de ses installations. La police d'abonnement précise la nature et les modalités financières de la fourniture de chaleur et éventuellement d'eau chaude sanitaire.

Le prix de vente de la chaleur (R) est déterminé par la formule :
 $R = (R1 \times \text{MWh consommés}) + (R2 \times \text{puissance souscrite en kW})$

Le prix de la chaleur se décompose en deux termes :

- **R1** : proportionnel à l'**énergie réellement consommée** qui est une part variable mesurée par un compteur d'énergie,
- **R2** : correspondant à l'**abonnement**, est une part fixe qui correspond aux frais d'exploitation et de maintenance des installations du réseau public exploité par GEB.

Le R1 correspond au coût de l'énergie effectivement consommée pendant la période, mesurée par le compteur en sous-station. Il est calculé en multipliant la consommation, en MWh, par un prix unitaire qui reflète le coût de l'énergie nécessaire à la fourniture de chaleur, comme l'électricité ou le gaz.

Le réseau ayant recours aux énergies renouvelables, le R1 bénéficiera du taux réduit de TVA de 5,5%

Le R2 représente les frais d'abonnement. Il correspond aux frais fixes du réseau, répartis entre les abonnés en fonction de leur puissance souscrite, c'est-à-dire de la puissance thermique mise à disposition par Coriance, exprimée en kW.

Chaque mois, 1/12^e du R2 annuel est facturé. Le R2 bénéficie du taux réduit de TVA de 5,5% pour tous les raccordements au réseau de chaleur.

GEB
 SAS au capital de 200 000,00 €.
 N° TVA Intracommunautaire FR85828303362
 R.C.S BRIVE 828 303 362
 Tél. 01.49.14.79.79 - Fax. 01.43.04.51.42

FACTURE

Emetteur : GREEN ENERGY BRIV
 Montant net : 1 486,63 €

Abonné
 19100 BRIVE LA GAILLARDE

FRANCE
 Numéro intracommunautaire :

| N° pièce | Ref. externe | Date pièce |
|------------------|--------------|------------|
| FCCLI11/23-01195 | HOTELDEVILLE | 15/11/2023 |

Numéro intracommunautaire :
 Période du 01/10/2023 au 31/10/2023

FRANCE
 N° intracommunautaire
 Devise: EUR

| Article | Désignation | Qté fact. | Prix Unitaire | Remise | Prix Unitaire net | Montant HT | TVA |
|---------|--|------------|---------------|--------|-------------------|------------|-----|
| R1_TR | R1 - Consommations | 1,5000 MWh | 45,4580 | | 45,4580 | 68,19 | TR |
| R2_KW | R2 - Abonnement : 1/12 x Puissance Souscrite | 15,8300 kW | 84,7090 | | 84,7090 | 1 340,94 | TR |

| TVA | Base | Taux | Montant TVA |
|-----|----------|------|-------------|
| TR | 1 409,13 | 5,50 | 77,50 |

| | |
|----------------|------------|
| Montant HT | 1 409,13 € |
| Montant TVA | 77,50 € |
| Montant TTC | 1 486,63 € |
| Acomptes reçus | 0,00 € |
| Net à payer | 1 486,63 € |

Merci de bien vouloir régler votre facture sur le compte bancaire suivant :
 FR7630004013280001325088404, BIC : BNPAFRPPPTX, à :

GREEN ENERGY BRIVE
 Adresse de Correspondance:
 Immeuble Horizon I
 10, Allée Bienvenue
 93885 NOISY LE GRAND CEDEX

| Date échéance | Mode règlement | Montant |
|---------------|----------------|------------|
| 30/12/2023 | Virement SEPA | 1 486,63 € |

GREEN ENERGY BRIVE, Siège Social - CHEMIN DE LA VERGNE, 19600 SAINT PANTALEON DE LARCHES, FRANCE
 En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront intérêts sur la base de 3,5 fois le taux d'intérêt légal.
 Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement s'élève à 40 euros (Art D.441-5 du Code du Commerce).
 Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

L'ensemble des formules et indices de révision est disponible dans le règlement de service.

S'INFORMER

LE SITE INTERNET

Afin de faciliter l'accès à l'information sur le réseau de chaleur de BRIVE, le site : www.greenenergiebrive.fr est mis en ligne. Vous y trouverez des informations sur l'histoire, le fonctionnement du réseau, les énergies utilisées ou encore des chiffres clés. Ce site s'adapte automatiquement à tous les supports numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones). Il sera mis à jour en fonction de l'actualité du réseau de chaleur.



L'ESPACE CLIENT

Un espace client pour les abonnés du réseau de chaleur est disponible 24h/24 depuis votre navigateur internet à l'adresse : www.greenenergiebrive.fr

Ce service permet à tout moment et en quelques clics de :

- Suivre votre consommation,
- Suivre vos demandes d'intervention,
- Consulter et télécharger l'historique de vos consommations et de vos factures,
- Effectuer toutes vos démarches en ligne. (Espace accessible avec des codes personnalisés transmis à chaque abonné par GEB)



L'APPLICATION MOBILE

Disponible en téléchargement gratuit sur l'App Store et Google play, ou accessible par un lien depuis le site internet, l'application

MON RESEAU CORIANCE vous permettra de suivre en direct votre réseau : les actualités, les interventions en cours, les travaux, etc.

VOTRE RÉSEAU EN DIRECT

Les interventions en cours sur le réseau de chaleur sont référencées dans la carte du réseau disponible sur le site Internet ou via l'application mobile MON RESEAU CORIANCE. La carte géolocalise en temps réel les interventions en cours sur le réseau de chaleur : travaux d'entretien, travaux de sécurisation, etc.

CONTACTS

VOUS CONSTATEZ UNE PERTURBATION ?

Si vous constatez un problème de chauffage, vous devez informer votre gardien ou le gestionnaire de votre bâtiment syndic, bailleur, conseil syndical.

C'est à lui que revient la charge de vérifier si le problème porte sur votre logement, le réseau privé (bâtiment) ou le réseau public. Si la perturbation provient du réseau de chauffage urbain, le gestionnaire contacte GEB sur le numéro de téléphone d'astreinte afin qu'un technicien réalise l'intervention.

1

Contactez le gestionnaire de votre bâtiment

2

Le gestionnaire contacte GEB et fait une demande d'intervention

NOUS CONTACTER



Par email

Contact.geb@groupe-coriance.fr



Par courrier

GEB - 1 Chemin de Perpignan
31000 TOULOUSE

LE MÉDIATEUR DE L'ÉNERGIE

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée par nos services vous disposez de la possibilité de saisir le Médiateur National de l'Énergie par internet sur :

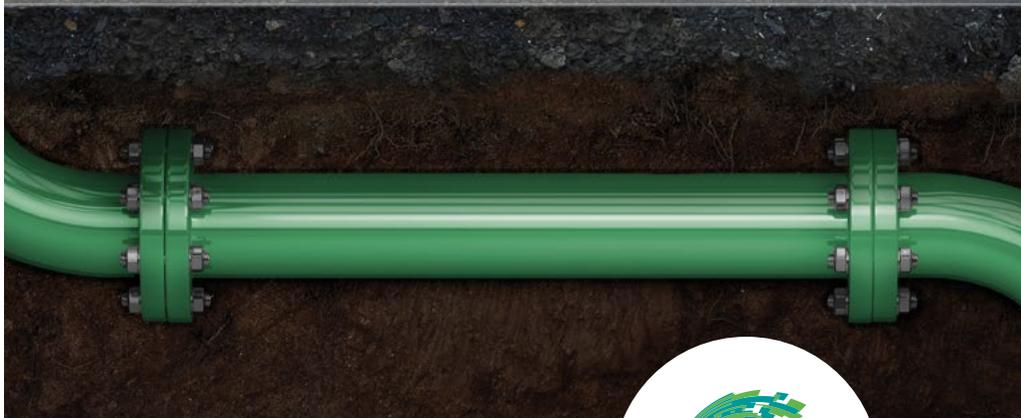
www.energie-mediateur.fr

ou par écrit à l'adresse suivante : Médiateur national de l'Énergie
Libre Réponse n°59252 - 75443 Paris Cedex 09

CHEZ **CORIANCE**, ON A LES BONS TUYAUX POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Nous construisons et développons des réseaux de chaleur et de froid urbains, alimentés localement en énergies vertes, pour accompagner les collectivités et les industries dans leur conversion énergétique.

**L'ÉNERGIE VERTE
EST DANS NOTRE NATURE**



2021 © CORIANCE - Solution Avenue. All rights reserved.

#lesbonstuyaux

Plus d'informations sur [groupe-coriance.fr](https://www.groupe-coriance.fr)   

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

